

Extract of Site de l'ASH du Rhône

<http://www21.ac-lyon.fr/services/rhone/ash/spip.php?article277>

Convention de coopération entre un établissement scolaire et un établissement ou service médico-social



- Documents officiels pour les enseignants - Modèles de convention -
Publication date: jeudi 27 février 2014

Copyright © Site de l'ASH du Rhône - Tous droits réservés

Dans le cadre d'un parcours de scolarisation d'un élève en situation de handicap, un partenariat entre une école, collège ou lycée et un établissement ou service médico-social peut se mettre en place afin de **favoriser cette scolarité partagée**.

On trouvera ci-dessous un cadre de convention de coopération à signer entre l'établissement ou service médico-social et l'IEJ de la circonscription (*si l'élève est scolarisé en école primaire*) ou le chef d'établissement scolaire (*si l'élève est scolarisé en collège ou lycée*).

Une annexe, à joindre à la mise en oeuvre du PPS, permet de définir les modalités de coopération.